

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP met à jour la mesure de l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions de grandes entreprises cotées et rejoint la Coalition pour la Décarbonation des Portefeuilles (Portfolio Decarbonization Coalition).

Paris, le 22 mai 2015 – En cohérence avec la signature en 2014 de l'engagement de Montréal et l'engagement pris avec trois autres investisseurs institutionnels français (voir communiqué du 21 mai), l'ERAFP a actualisé la mesure de l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions en date du 31 décembre 2014. Il émet en moyenne 16% de $\text{teq CO}_2/\text{M€ CA}$ en moins que son indice de référence, le MSCI World. Cette bonne performance s'explique principalement par l'approche best in class au sein de chaque secteur.

Réalisée à partir des participations de l'ERAFP en actions cotées de grandes entreprises à la date du 31 décembre 2014, l'étude consolide les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque entreprise pour calculer l'intensité carbone du portefeuille et la comparer avec celle d'un indice de marché pertinent. Pour ce faire, l'ERAFP a eu recours aux services de Trucost qui a utilisé les données rendues disponibles par les sociétés sur leurs émissions de GES directes (niveau 1) et indirectes (niveau 2 et fournisseurs de 1^{er} rang).

À la fin de l'année 2014, l'intensité carbone du portefeuille d'actions de l'ERAFP était inférieure de 16% à celle de son indice de référence, le MSCI World, en léger retrait par rapport à 2013 (-19% à l'époque). Cela s'explique par des évolutions dans l'allocation géographique des différentes poches du portefeuille d'actions (actions de la zone euro, actions internationales, etc.). En outre, le lancement en 2014 de mandats d'actions nord-américaines qui par construction affichent une performance mitigée sur cet aspect a eu un impact négatif.

En revanche, la part de la « sélection de titres » par rapport à celle de l'« allocation sectorielle » dans la bonne performance du portefeuille de l'ERAFP en matière d'intensité carbone a augmenté : elle était de 64% en 2013, alors qu'elle s'élève désormais à 76%. L'effet positif de la sélection de titres d'entreprises moins émettrices que la moyenne illustre l'impact de la stratégie *best in class* de l'ERAFP. Il est particulièrement marqué pour le portefeuille d'actions européennes, ce qui reflète notamment le travail effectué avec Amundi pour réduire d'environ 40% l'empreinte carbone d'un des fonds de cette poche sans exclusion de secteur.

L'ERAFP s'engage à poursuivre ses réflexions sur la contribution que peut apporter sa politique d'investissement à la décarbonation de l'économie. A cet égard, l'ERAFP rejoint la Portfolio Decarbonization Coalition, initiative portée notamment par l'UNEP et le Carbon Disclosure Project.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec 23 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,75 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr